Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 091-219106598-20260529-DEL202650-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Département de l'Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLABE Séance du 29 mai 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026
Date de l'affichage : 21 mai 2026

Membres du Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29 dont 4 par procurations

Objet de la délibération n°2026/50 : ACQUISITION AMIABLE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VILLABE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N°s 475, 522 et 523 SITUEES 1, PASSAGE HENRI-ADRIAN A VILLABE (91100)

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué en date du 21 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :
Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Madame WIRTH Isabelle, Monsieur Laurent SILVERA-COMONT, Madame Nadia LIYAOUI, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Pascale HUVIER, Monsieur KRUPKA Fabrice, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Louis CONESA, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Marguerite DOS SANTOS, Madame Absa KÂ, Madame Aurore FAVERO, Madame GALLAIS Floriane, Monsieur Alexandre GROSJEAN, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Marie-Line MARKIEWICZ, Monsieur Marc-Henri PICAULT, Madame Nathalie GOMEZ, Monsieur Arnaud AVRIL

AYANT DONNÉ PROCURATION :
Monsieur Alain BARRE a donné pouvoir à Madame Nadia LIYAOUI.
Monsieur Kimou ACHIEPI a donné pouvoir à Madame Pascale HUVIER.
Madame Pascale GUILLON a donné pouvoir à Madame Valérie SELLIER.
Monsieur Ayoub SEMLALI a donné pouvoir à Madame WIRTH Isabelle.

ABSENT :
Monsieur Jamal HABCHI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame Pascale HUVIER a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal (Art. 2121-15 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 091-219106598-20260529-DEL202650-DE

Objet de la délibération n°2026/50 : ACQUISITION AMIABLE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VILLABE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N°s 475, 522 et 523 SITUEES 1, PASSAGE HENRI-ADRIAN A VILLABE (91100)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que l'acquisition par la commune de Villabé des parcelles cadastrées section AC n°s 475, 522 et 523 d'une superficie respective de 68 m², 995 m² et 7 m², situées 1, passage Henri-Adrian à Villabé (91100), est nécessaire à la conservation du patrimoine historique communal,

Considérant que le propriétaire, le diocèse d'Evry-Corbeil, est favorable à une cession desdites parcelles au prix de 360 000 € (trois cent soixante mille euros),

Considérant qu'il est dès lors demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition amiable desdites parcelles situées sur la commune de Villabé,
- d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition précitée au profit de la commune de Villabé, étant précisé que tous les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la commune de Villabé, ainsi que tous les actes et documents qui en seraient le préalable, la suite ou la conséquence,
- d'incorporer les parcelles dans le domaine communal,

Vu le plan cadastral ci-annexé,

Vu l'avis du domaine en date du 16 janvier 2026,

Sur proposition de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de désignation conformément au règlement intérieur, et délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°s 475, 522 et 523, d'une superficie respective de 68 m², 995 m² et 7 m², situées 1, passage Henri-Adrian à Villabé (91100), appartenant au diocèse d'Evry-Corbeil, au profit de la commune de Villabé, au prix de 360 000 € (trois cent soixante mille euros), selon le plan cadastral annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition précitée au profit de la commune de Villabé, ainsi que tous les actes et documents qui en seraient le préalable, la suite ou la conséquence,

- **PRECISE** que les parcelles précitées seront incorporées dans le domaine communal,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 091-219106598-20260529-DEL202650-DE

- **PRECISE** que tous les frais incombant à la présente acquisition seront pris en charge par la commune,

- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné,

- **DIT** que la présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville https://www.villabe.fr et transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne.

FAIT et **DELIBERE** en séance, le 29 mai 2026, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

Pascale HUVIER

Le Secrétaire de séance

Karl DIRAT

Le Maire

MAIRIE DE VILLABE (ESSONNE - 91)

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

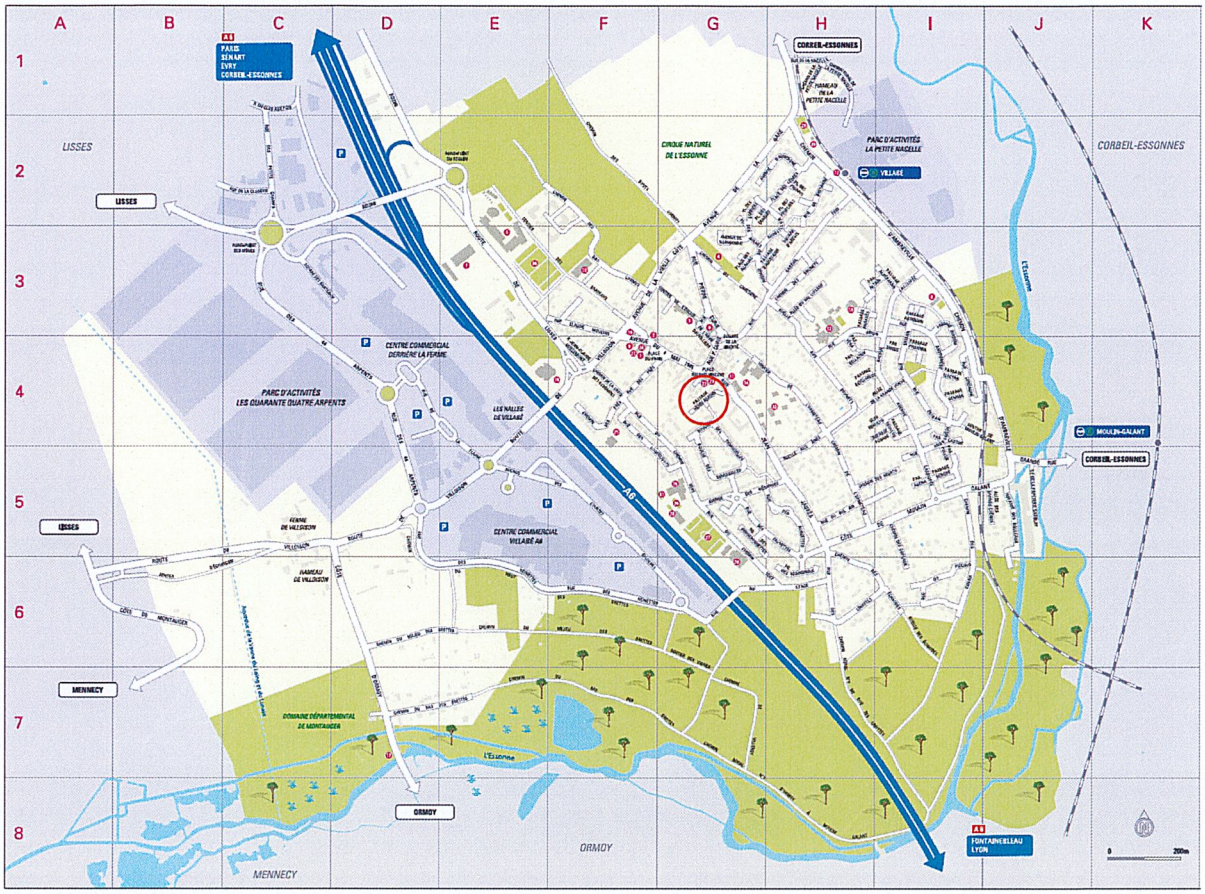
Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 091-219106598-20260529-DEL202650-DE

PLAN DE SITUATION

1, PASSAGE HENRI-ADRIAN A VILLABE (91100)



PLAN CADASTRAL

Parcelles	Surfaces m²	Zones PLU de Villabé en vigueur
AC n° 475	68	UB
AC n° 522	995	UA
AC n° 523	7	UA

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 091-219106598-20260529-DEL202650-DE



Sources : SIG / GPS Seine-Essonne-Sénart



Sources : SIG / GPS Seine